

le jeudi 28 avril 2005

13 h

Prière.

M. V. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de Chez Gilligan's Bar & Grill. (Pétition 28.)

M. Landry (Centre-Péninsule) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Sainte-Rose et des environs relativement à l'état d'un tronçon de la route 355 après les fortes pluies le printemps et l'automne et exhortant le gouvernement à améliorer cette route et à y poser de l'enduit superficiel. (Pétition 29.)

L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre Jean Dubé, Progressiste-Conservateur qui a été député fédéral de Madawaska—Restigouche de 1997 à 2000 et député provincial de Campbellton de 2001 à 2003.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

39, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911* ;  
40, *Loi modifiant la Loi sur les services aux victimes* ;

par l'hon. M. Ashfield :

41, *Loi modifiant la Loi sur les produits forestiers* ;

par l'hon. M. Green :

42, *Loi modifiant la Loi sur les biens matrimoniaux* ;  
43, *Loi abrogeant la Loi sur l'assurance maritime* ;  
44, *Loi modifiant la Loi sur les cessions et préférences*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Jamieson donne avis de motion 77 portant que, le jeudi 5 mai 2005, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'étude sur la santé dans

la région Chaleur, préparée pour le ministère de la Santé et du Mieux-être en 2004.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les deux heures réservées à l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs.

---

Conformément à l'avis de motion 68, M. Jamieson, appuyé par M. MacIntyre, propose ce qui suit :

attendu que la salubrité de l'environnement, surtout pour les enfants, est depuis 1997 une priorité internationale pour les pays du G-8;

attendu qu'il existe maintenant des preuves scientifiques suffisantes qui indiquent que l'exposition prénatale ou pendant l'enfance à des substances chimiques donne lieu à des anomalies du développement neurologique, telles que des troubles cognitifs, moteurs, visuels ou auditifs ou l'infirmité motrice cérébrale, ainsi qu'à l'anémie, au trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité et à des anomalies liées au dysfonctionnement rénal;

attendu que les gens d'un grand nombre de régions du Nouveau-Brunswick ont exprimé des préoccupations relativement aux répercussions de l'environnement sur leur santé et celle de leurs enfants en ce qui concerne l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent et les rivières, les lacs, l'habitat océanique et le sol dont ils dépendent pour leur production alimentaire;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative ordonne au Comité spécial des soins de santé de tenir des audiences publiques dans la province afin de déterminer l'envergure et les sources des répercussions négatives de l'environnement sur la santé de la population du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 68, mise aux voix, est rejetée.

---

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.